

Administration Communale d'Ath

Service : Action Jeunesse Info
Jeunesse et Cohésion sociale
Square des locomotives, 1A
7800 Ath



Agent traitant : MALLET Mathieu
0474/842829
mmallet.aji@ath.be

« À fond la forme » **Plaines de vacances semi-intégrées** **Edition 2016**

L'objectif général des plaines de vacances « A fond la forme » est de permettre à tous les enfants de l'entité d'Ath âgés de 3 à 14 ans de participer, quelle que soit leur situation sociale, à des activités développant la créativité, le développement physique, l'intégration sociale et la citoyenneté durant les périodes de vacances scolaires et ce de la manière la plus démocratique possible.

Cet objectif englobe donc l'ensemble des jeunes athois et ne fait que confirmer la ligne de conduite principale de l'AJI qui est la lutte contre l'exclusion.

Depuis plusieurs années, le service rencontre des demandes d'accueil pour des enfants présentant un handicap physique ou mental. Ce jeunes ont le droit comme tous les autres jeunes de leur âge de participer à des activités de loisir, d'avoir des copains, de faire partie d'un groupe et d'y prendre des responsabilités.

L'AJI a donc mis en place avec le soutien de l'IMP Ste Gertrude, une plaine semi-intégrée pour enfants handicapés légers et lourds dans une structure adaptée au sein de l'entité d'Ath. Les enfants sont accueillis sur un site qui leur est exclusivement réservé. Des plages horaires de partage avec les autres sites de plaines sont instaurées.

La rencontre entre les enfants déficients et les enfants normaux est très enrichissante. Au contact des autres enfants, le jeune porteur de handicap se trouve motivé, stimulé par l'entremise du jeu. L'environnement du centre de vacances est bien souvent moins adapté que son milieu de vie habituel et le jeune y voit de nouvelles difficultés, de nouveaux défis qu'il apprendra à dépasser.

D'autre part, la rencontre permet aux enfants non handicapés d'apprendre à connaître le phénomène du handicap et donc de faire disparaître la peur, souvent à l'origine du rejet. Ils ont l'occasion de s'occuper de quelqu'un, ce qui peut être valorisant. Ils découvrent également la chance d'être en parfaite santé physique et mentale.

Public cible

Afin de rester dans l'objectif propre au service, les plaines de vacances « A fond la forme » accueillent donc les enfants porteurs de handicap léger ou lourd de 3 à 14 ans.

Cependant dans certains cas, le service peut accepter des enfants plus vieux si la situation le permet.

Qu'entend-on par enfant handicapé léger ou lourd en centre de vacances ?

D'après l'ONE :

L'enfant « **handicapé léger** » est le participant au centre de vacances âgé de 30 mois à 21 ans qui ne nécessite pas d'aide ou une aide partielle pour se laver, s'habiller, se déplacer, aller à la toilette, se nourrir, communiquer ou avoir conscience des dangers notamment :

1° les enfants ayant un handicap mental et fréquentant l'enseignement spécial de type 1 ou étant insérés dans un projet d'intégration dans l'enseignement ordinaire ;

2° les enfants trisomiques ;

3° les enfants ayant des troubles instrumentaux ou du comportement ;

4° les enfants sourds, muets ou malvoyants.

L'enfant « **handicapé lourd** » est le participant au centre de vacances âgé de 30 mois à 21 ans qui nécessite davantage d'aide ou une aide complète pour se laver, s'habiller, se déplacer, aller à la toilette, se nourrir, communiquer ou avoir conscience des dangers, notamment :

1° les enfants qui ne peuvent se déplacer sans l'aide d'une tierce personne ou sans l'usage d'un fauteuil roulant ;

2° les enfants qui ne disposent pas de l'usage des 2 jambes ou des 2 bras ;

3° les enfants sourds et muets ou aveugles ;

4° les enfants atteints de maladies chroniques graves ;

5° les enfants ayant un handicap mental et fréquentant l'enseignement spécial de type 2;

6° les enfants autistes

Nombre d'enfants et encadrement :

Un **maximum** de 30 enfants peut être accueilli sur le site.

Ce type d'enfant nécessite un encadrement beaucoup plus important que les autres plaines de vacances. Un encadrement est suffisant par rapport au degré d'autonomie de ces enfants lorsqu'il rencontre leurs besoins particuliers sur le plan psychomoteur, affectif et médical. Chaque enfant porteur d'un handicap présente de nouvelles spécificités que l'équipe de cadre doit apprendre à gérer !

Dans les centres de vacances accueillant exclusivement des enfants en situation de handicap, l'ONE impose:

-deux animateurs pour trois enfants « handicapés lourds » ;

-un animateur par tranche entamée de 3 enfants « handicapés légers » ;

-un animateur sur quatre doit disposer d'une spécialisation pour l'animation des enfants handicapés.

Infrastructure

Le choix s'est porté sur l'école communale « la source » au Faubourg de Mons. Le site offre une situation centrale au niveau de l'entité et est adapté à l'accueil d'enfants à motricité réduite c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'escalier ou de grosse marche.

Période

Pour cette année, nous proposons la plaine semi intégrée **du 4 au 15 juillet et du 8 au 12 août 2016.**

Organisation générale

Horaire quotidien

A partir de 8h : Garderie, ouverture du bureau d'accueil.

Le responsable du site s'occupe des présences ainsi que de récolter les frais d'inscription. Un panneau explicatif reprend les différentes activités proposées tout au long de la semaine

9h00 : Rassemblement, explication du programme de la journée et rappel des règles.

9h10-12h00 : Activités proposées et encadrées par l'équipe d'animateur.

12h00-13h00 : Dîner

Les enfants apportent leur pique-nique. Les enfants sont inscrits pour la journée de 9h00 à 16h30, il est préférable dans un souci d'organisation, qu'ils ne quittent pas la plaine de vacances entre 12h00 et 13h00. Toutefois, s'il est impératif que l'enfant retourne à son domicile, il devra disposer d'une autorisation écrite des tuteurs et les modalités nécessaires à ses déplacements seront prises en charge par ses parents ou ses responsables.

13h00-13h30 : Espace récréatif

Après le dîner, les enfants ont un temps libre encadré par les animateurs. L'équipe d'encadrants en profite pour se relayer à la surveillance.

13h30-16h30 : Activités proposées et encadrées par l'équipe d'animateur.

16h30 : Fin des activités. Les parents reviennent chercher leurs enfants, le/la responsable ainsi que les animateurs sont présents si les parents souhaitent avoir un retour de la journée.

16h30-17h30 : Garderie sur le site

Inscriptions

Pour la plaine de jeux intégrée, **l'inscription est obligatoire avant le 1 juillet 2016.** Pour qu'une inscription soit complète, les parents doivent faire parvenir au Service Jeunesse et Cohésion sociale, la fiche de santé, la fiche d'autorisation et la fiche reprenant le calendrier de présence.

Les bulletins d'inscriptions, fiches médicales et autres autorisations seront disponibles sur demande à afondlaforme.aji@ath.be, à l'accueil du Palace, de l'Administration communale d'Ath, de l'AJI Square des Locomotives, 1A ou au local de la rampe de Skate

Park. Les documents seront également disponibles à la Maison pour Tous, rue des Arquebusiers, 27 à Ath.

La priorité est donnée aux enfants habitant l'entité et aux jeunes issus de la collaboration avec l'IMP Ste Gertrude.

Une rencontre est nécessaire au préalable avec l'enfant et les responsables de plaine afin de pouvoir préparer l'équipe à son accueil.

Il n'est pas obligatoire de faire une semaine complète, les enfants peuvent s'inscrire à la journée.

Répartition des groupes

Les enfants seront divisés en 3 groupes suivant leurs aptitudes physiques et intellectuelles. Les groupes d'une dizaine d'enfants seront encadrés par 3 animateurs. La répartition de départ peut bien évidemment être revue en cours de semaine si la situation l'impose.

Echange

Des plages horaires sont organisées pour la rencontre et le jeu avec les autres plaines et d'autres plages pour le ressourcement en plus petit comité dans un lieu adapté. Ainsi un groupe des autres sites participera aux activités avec les enfants déficients. La fréquence de ces visites sera bien entendu, établie en tenant compte du besoin des enfants. Elle varie entre 1 à 3 fois par semaine.

Excursion

Des excursions sont programmées une fois par semaine, elles se déroulent en majorité le jeudi.

Pour ce type d'enfant l'accueil se fait dans une structure adaptée et la sortie est évidemment correctement étudiée auparavant.

Pour tous renseignements complémentaires, les parents peuvent s'adresser aux responsables des sites au moment des inscriptions et de l'accueil (horaire de départ, horaire de retour, matériel à prévoir,....)

Le minerval

Le paiement des activités se règle chaque matin sur le site de la plaine de vacances auprès du responsable du site.

Le prix est de 4 euros/jour par enfant et 8 euros/jour par enfant le jour de la visite extérieure.

Les enfants issus de familles nombreuses (sur présentation de la carte famille nombreuse) paieront : 3,5 euros/jour par enfant et 7 euros/jour par enfant le jour de la visite extérieure.

Les enfants dont les parents sont chômeurs (se munir d'une attestation du chômage) paieront : 2 euros/jour par enfant et 4 euros/jour par enfant les jours d'excursion.

Les enfants issus d'ATD quart-monde, du CPAS, de l'AMOSA, de l'ASBL Mon Quartier

(se munir d'une attestation) paieront : 2 euros/jour par enfant et 4 euros/jour par enfant le jour de la visite extérieure.

D'autres arrangements restent possibles dans les cas particuliers.

Ce minerval est destiné entre autres à la participation :

- aux frais d'encadrements
- aux activités de bricolage, matériel sportif (ballons, raquettes,...)
- aux frais de transports

Matériel, Intendance

L'équipement en matériel sportif et de bricolage est revu chaque année en fonction des demandes, des besoins et du stock restant.

Nous faisons réviser les trousse de secours tous les ans.

Collaboration

Latitude Tam

Certains animateurs sont en cours de formation et réalisent leurs stages dans le cadre des plaines « A fond la forme » en fonction de la convention approuvée par le Conseil communal.

IMP Ste Gertrude

Selon les normes ONE, un encadrant sur quatre doit disposer d'une expérience avec ce type d'enfants. Un partenariat avec l'IMP Ste Gertrude est en cours.

L'IMP peut envoyer un nombre prédéfini d'enfants aux plaines de vacances (à déterminer suivant les proportions ville/IMP établies, le nombre d'inscriptions, le nombre maximum de participants,...). Ces enfants pourront de la sorte profiter d'un certain dépaysement en côtoyant d'autres enfants dans un milieu qui leur est inconnu. En échange, l'IMP envoie un encadrant spécialisé par tranche entamée de 10 enfants de l'IMP en plaine de vacances à Ath. Vu le type d'enfants envoyés, il est important nous puissions compter sur un minimum de référents au niveau de l'IMP.

